



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

La force de tous
les agents de la DGFIP

Le 18/04/2011

Déclaration liminaire Cap de sélection des chargés d'enseignements

Monsieur le Président,

En ouverture de cette CAP, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne reviendra pas sur les éléments de contexte économique et social, car beaucoup de choses ont été déjà dites. Toutefois, l'importance du malaise social qui traverse notre pays démontre que les politiques menées au niveau national mais aussi au niveau européen et mondial sont notamment à l'opposé des attentes sociales des populations. Si autant de nos concitoyens se sont empressés de lire le texte de Stéphane HESSEL intitulé « Indignez vous ! » c'est bien parce qu'ils ont le sentiment qu'il faut dépasser les frontières du silence et de l'acceptation passive. Les causes d'indignations sont légions y compris dans notre univers professionnel. Pour s'en rendre compte, il suffit d'être un peu à l'écoute des agents. Les pertes de repères, la souffrance au travail, le sentiment que le travail accompli n'est pas reconnu à cause d'une vision tronquée par des indicateurs partisans, les suppressions d'emplois qui asphyxient les services, le culte de l'individualisation qui fragmente les équipes et les communautés de travail, tout cela notamment indigné et révolte de plus en plus les agents. Pour l'Union, l'indifférence est la pire des attitudes, nul ne peut rester sourd et aveugle à ces situations. Collectivement, solidairement, il faut résister contre toutes ces dérives et créer les revendications, les mobilisations, les rapports de force permettant d'imposer une autre voie.

Les discussions menées depuis de nombreux mois avec la Direction Générale en matière de Gestion et notamment en matière de formation professionnelle ont mis en exergue qu'il était difficile de se soustraire aux impératifs budgétaires de la fonction publique. Pour l'Union, il est incompréhensible de vouloir donner aux agents de la DGFIP une formation carrière qui embrasse l'ensemble des métiers de la DGFIP et une formation dans une première dominante métier dans des volumes d'enseignements inchangés par rapport à ce qui se faisait avant la fusion. L'Union ne revendique pas de la formation pour de la formation ! Ce que nous voulons, c'est que les agents disposent des savoirs nécessaires au bon exercice des métiers qu'ils vont exercer, des savoirs et savoirs faire indispensables leur permettant d'être à l'aise professionnellement. Les formations initiales qui sont aujourd'hui envisagées pour les agents A et B présentent un risque majeur, celui de la perte de technicité et donc de crédibilité professionnelle. Nous ne pouvons pas accepter le fait que l'administration s'appuie sur des ressentis personnels de quelques IE et CS pour affirmer que les stagiaires dans leur ensemble trouvent les scolarités trop longues ou trop ennuyeuses. Les ressentis sont multiples et souvent, pris à chaud, ils sont faussés. Ce que l'Union a constaté, avec le temps, et notamment en s'appuyant sur les discussions en conseil d'établissement, c'est que les stagiaires dénoncent le cadencement trop pesant de la scolarité, le manque d'interactivité pédagogique entre stagiaires et enseignants, le poids du contrôle des connaissances, Par contre, nous avons pu noter, que de nombreuses promos ont dénoncé l'existence de « jachères » en matière d'enseignements de certains fondamentaux ou de pratiques

professionnelles. Globalement c'est souvent sur du plus et du mieux que les stagiaires se sont exprimés, rarement sur du moins sauf peut-être sur certains modules technocratiques construits notamment à l'Igpede. Par ailleurs, il est important de signaler que les personnels des écoles sont très volontaristes pour construire les nouvelles formations, mais ils vous l'ont dit, ils sont aussi très attachés à la qualité de la formation.

L'Union ne peut accepter que les enseignements théoriques soient toilettés et donc réduits sans que pour autant, l'administration ne s'assure que les fondamentaux nécessaires soient, au cours des premières années d'exercice professionnel au rendez-vous de la connaissance. La fusion oblige l'administration à être ambitieuse en matière de formation. Pour cela, l'ENFiP doit être en capacité de former tous les agents confrontés à des changements de métiers (mobilité choisie). Passer d'un métier de vérificateur à un métier de comptable et inversement n'est pas simple, mais c'est une possibilité et une richesse offerte aux agents de la DGFIP. L'administration doit les accompagner avec des actions de formation soutenues de haut niveau. Pour cela le réseau de la formation doit être adapté, formé et dimensionné pour. C'est tout l'enjeu des discussions actuelles en matière de réseau ENFiP. Il faudra aussi aborder la construction des nouveaux modules de formation commune, non pas sous l'angle de la mise en convergence de deux scolarités divergentes, mais dans l'esprit de la création d'une scolarité entièrement refondue au regard des nouvelles doctrines d'emplois des agents des cadres C, B et A de la DGFIP. L'Union refuse par ailleurs que l'introduction de modules « optionnels » dans le cadre des enseignements en lien avec les fondamentaux. L'Union attend que le Groupe de travail complémentaire qu'elle a demandé et obtenu permette d'avancer sur ces sujets, mais aussi sur d'autres sujets comme le fonctionnement des écoles, le dialogue social au sein de l'ENFiP.

L'annonce par la DG d'avancer la mise en application de la refonte de la scolarité des B a été perçue comme de la précipitation et comme une remise en cause d'une scolarité en matière fiscale qui était reconnue et saluée par tous. La décision prise le 7/04 de ne pas faire débiter la scolarité des B au 1/10 est à saluer, pour l'Union la scolarité à venir doit demeurer similaire à la scolarité 2010/2011. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur la bonne prise en compte des stagiaires handicapés dans le fonctionnement pédagogique. Nous réitérons notre demande visant à apporter aux enseignants les bons outils pédagogiques leur permettant d'apporter à ces publics toute l'aide attendue.

L'Union tient à réaffirmer son attachement à une formation initiale permettant aux stagiaires de s'inscrire dans une communauté professionnelle, La décision prise de compartimenter les A et les B dans des établissements distincts relève d'une culture managériale que nous ne pouvons pas cautionner. L'Union se félicite qu'une refonte du contrôle des connaissances soit enfin possible compte tenu de sa déconnexion du rang d'affectation en sortie d'école, mais nous serons vigilant sur la construction et la finalité de cet outil d'évaluation que nous voulons pédagogique et qui ne peut être, un outil de vérification des aptitudes.

Pour que l'ENFiP mène à bien les missions qui lui sont et seront dévolues, il faut lui donner les moyens et notamment les moyens humains adaptés. Le rôle essentiel de formateurs permanents est et sera la force du réseau de la formation initiale mais aussi continue. Compte tenu des enjeux, des besoins en extension des compétences des enseignants, mais aussi compte tenu des départs prévisibles en retraite dans les mois à venir, l'ENFiP doit dimensionner au bon niveau les effectifs enseignants dès cette année. Nous reviendrons sur la situation établissement par établissement, mais déjà, il est évident que les appels effectués au stade du projet sont insuffisants. De plus, la situation actuelle des effectifs des écoles de la filière fiscale ne permet pas de faire vivre certains droits, comme la prise en compte du temps partiel notamment. Tout ceci plaide également pour un renforcement des effectifs enseignants.

L'Union tient à réaffirmer son attachement à la formation des enseignants. Cette formation doit passer par le stage pédagogique de sélection, mais aussi par des actions de ressourcement ouvertes tout au long du « métier de prof ». Ce stage a été visiblement difficile et nous réitérons ici, que l'objectif de ce stage n'est pas de créer une compétition malsaine entre les

candidats, de les formater à une forme d'enseignement, mais bien de leur donner les outils pédagogiques leur permettant de savoir comment faire passer et faire acquérir les savoirs et les savoirs faire. Il faut positiver cette mission et encourager les futurs enseignants, et non pas, comme cela a pu être le cas, leur lister des marges de progrès. Il faut aussi arrêter de surcharger les jeunes profs la première année afin de ne pas les décourager.

Cette année sera aussi la première année où des enseignants vont être amenés à exercer dans des écoles de l'autre filière. L'administration devra être vigilante au choc des cultures et surtout être attentive à la bonne intégration des enseignants en compétences croisées dans les équipes. Par ailleurs, le fait d'annoncer un calendrier plus rapide en matière de scolarité unique nous conduit à vous demander l'intégration immédiate de tous les viviers compétences croisées.

Avant de conclure, l'Union attend des arbitrages urgents et favorables sur les points suivants :

- Nous avons interpellé le Directeur Général en date du 18/02/2011 sur la situation dans les SIE notamment avec la prise en charge de tâches nouvelles (recouvrement de l'ex-TP, ...). A cette occasion, l'Union a rappelé au Directeur Général que les agents réclament des formations sur les nouveautés fiscales (autoentrepreneurs, loueurs en meublés, CET, etc...). Dans une réponse en date du 10 mars 2011, le Directeur Général se montrait très rassurant sur les dispositifs de formation mis en œuvre notamment en matière de formation pour la contribution foncière des entreprises (CFE) et pour la contribution économique territoriale (CET). Or, il ressort des remontées du réseau que les dispositifs de formation mis en œuvre ne répondent pas aux attentes des agents et sont de toute évidence sous-dimensionnés (cf pétitions relatives à la mise en place d'un plan d'actions immédiat visant à une véritable formation sur l'ensemble des sujets traitant de la CET). L'Union demande à l'ENFiP et à la Direction Générale de revoir immédiatement les dispositifs de formation continue en la matière et de donner aux agents les savoirs leur permettant d'assurer dans les meilleures conditions la qualité du travail et du service rendu.
- Quand allez-vous appeler les listes complémentaires de l'examen pro (2) et du concours interne mais aussi externe d'inspecteur ? Nous vous rappelons que l'ENFiP a adressé aux lauréats inscrits sur la liste complémentaire le dossier d'accueil dans les écoles, leur donnant ainsi l'impression qu'ils étaient retenus, fausse joie, que nous vous demandons de transformer !
- Des collègues lauréats de l'examen professionnel nous ont interpellé car les RH locales leur refusent les 3 jours de délais de route prévus fin Août avant la prise de poste, nous vous demandons la pérennité du dispositif retenu l'année dernière (Réponse de Madame GONTARD en date du 21/07/2010),
- Sur les préparations concours, nous vous demandons l'application rapide des décharges de service par fascicule pour les agents chargés de famille, lors du Groupe de Travail sur la formation, le Directeur Général Adjoint en a acté le principe, tout en souhaitant qu'il soit à minima en phase avec les dispositions ministérielles, mais l'urgence des préparations qui sont pour beaucoup déjà lancées, nous conduit à vous demander la reconduction à titre exceptionnelle des dispositions qui étaient jusqu'à présent en vigueur,
- Enfin, nous avons interpellé la DG sur la remise en cause par des directions locales, de certains congés formation pour cause de lancement tardif des préparations aux concours, nous attendons que l'administration ne pénalise pas les agents pour des raisons qui n'étaient nullement de leur fait.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires remercie les équipes de RH2C pour la préparation de cette CAP.